

ASSOCIATIONS RELAIS

ASSEMBLEES GENERALES du 24 Mai 2023

PROPOSITIONS DE RESOLUTIONS à PRENDRE

1 – Rapports Annuels 2022:

Avis sur les Rapports annuels présentés par le Président

2 –Budget 2023 :

Adoption des Budgets 2023

3 - Conventions entre Associations

3.1 Convention avec Ateliers des Savoirs

Proposition : Reconduire la convention pour l'année 2023 : participation RELAIS AI 1000€

3.2 Convention Location des Locaux de Relais PE à Relais AI

Proposition : Mettre à jour la convention pour tenir compte des changements survenus avec l'acquisition de la propriété Chemin de Monein à St André de Cubzac

3.3 Conventions d'Utilisation commune des locaux et moyens et des Véhicules

Proposition : Mettre à jour les conventions pour tenir compte des changements survenus avec l'acquisition de la SARL VITIGIRONDE

Les conventions entre les différentes Associations qui composent RELAIS, approuvées par l'AG du 26 Juin 2022, sont applicables jusqu'en 2024.

En raison de la reprise de la SARL VitiGironde, ces conventions sont remplacées par de nouvelles.

Bien évidemment, les nouvelles dispositions sont établies dans le même objectif et le même esprit que celles existantes

Communication : Convention Relais AI/VitiGironde pour Avance de Caisse 18110€ du 1/4/2022

3.4- Engagements Financiers

Garantie de Caution bancaire au bénéfice de Relais Avenir

Proposition : Reconduire la garantie par Relais AI de la caution bancaire CCOOP pour Relais Avenir

La caution bancaire obligatoire est fournie par le Crédit Coop à RELAIS AVENIR pour un montant de 131 178 €.

Relais AI la garantit se fait sous forme de souscription de parts sociales du Crédit Coop bénéficiaires de rendement selon les résultats de la banque et permettant de réduire le taux facturé à Relais Avenir (1.25%).

Crédit Immobilier Relais PE

Le remboursement du prêt de 88 000€ sur 15 ans, contracté pour la rénovation des logements est en cours sans problème et équilibré par les loyers perçus auprès de la Mission locale à qui les logements ont été confiés. Il reste à rembourser 40 305 € en capital

Avance de Caisse RELAIS AI à VITIGIRONDE

Communication : lors de l'acquisition de VitiGironde, Relais AI a consenti une avance de caisse de 18110€.

4 – GOUVERNANCE :

4.1 ELECTIONS du PRESIDENT(E) et des MEMBRES des Conseils d'Administration

Pour simplifier la gouvernance des Associations formant le Groupe RELAIS, le Président est le même et les conseils d'Administration et les bureaux sont formés des mêmes membres.

Les mandats de 3 ans du Président et des Administrateurs sont échus à l'AG de 2023

Propositions :

Xxx est candidat(e) au Poste de Président des Associations Relais

Yyy, Www... Sont candidat(e)s aux fonctions d'Administrateurs(trices)

Le nombre des candidats étant inférieurs à 14, une seule voix permet d'être élu(e)

Proposition : il vous est proposé de voter pour la liste entière

4.2 Direction des Associations :

Compte tenu des problèmes rencontrés lors des absences pour cause de maladie ou de congés, il a été nécessaire de renforcer l'équipe de direction et de comptabilité :

Mme Karine Champalou a été recrutée pour assurer la Direction et Mme Svitlana Bruckert est embauchée comme comptable .

5 – Cotisations Annuelles 2022 à 2024 :

Proposition du CA :: les montants des cotisations votés en 2022 demeurent inchangés

Cotisation des Adhérents : montant actuel de 2€/an pour la période 2022-2024

Cotisations des Administrateurs : 3€ pour l'ensemble des structures versée à Relais AI

La cotisation annuelle des Adhérents est perçue avec la première facture.

6 – Frais engagés par les Administrateurs :

Proposition : Reconduire la règle actuellement en vigueur.

Les frais engagés par les Administrateurs dans le cadre de leur mandat ou de leurs missions seront remboursés sur présentation de justificatifs. Pour les déplacements en véhicule privé , le remboursement sera calculé sur la distance parcourue selon le barème annuel publié par le Ministère des Finances (Frais Professionnels), catégorie >5000km et <20000km, puissance fiscale limitée à 5cv. Les véhicules devront être assurés en conséquence.

7– IMMOBILIER : Relais PE

7.1 Division de la Propriété 60 Chemin de Monein, Vente d'une parcelle

N'ayant ni les ressources humaines pour diriger les travaux, ni les ressources financières pour assurer la dépense sans rendre notre équilibre financier extrêmement fragile, il avait décidé de diviser la propriété en 2 parcelles : une de 1000m2 comprenant la maison existante et l'autre de 2000m2 comprenant le garage-dépôt.

La première parcelle a été vendue 225000€ ce qui nous permettra de financer les travaux d'agrandissement des locaux 83 rue Dantagnan.

Proposition : conserver la deuxième parcelle et rénover le garage-dépôt pour y déposer nos équipements ,matériels et véhicules. En attendant le moment où l'on pourra y construire des locaux pour de nouvelles activités.

7.2 Agrandissement des locaux 83 rue Dantagnan

Proposition : utiliser l'immeuble attenant comprenant 4 studios pour agrandir nos bureaux.

Il s'agira de percer un mur, de mettre un petit ascenseur intérieur et supprimer les équipements ménagers.

7.3 Immeuble de St Savin :

Proposition : voir avec la commune ce que nous pouvons faire en lien avec les besoins locaux.

L'immeuble est toujours en vente, mais l'absence de parkings (obligatoires) gêne la vente.

2- SARL VITI-GIRONDE à PUGNAC : changement de statut

Relais AI et Relais Avenir ont acquit 99% du capital de la SARL VITIGIRONDE G-S
Le 1% restant fait partie de la liquidation de Relais ETTI en 2005 donc en déséance.

Il est proposé d'acheter ce 1% pour détenir 100% du capital.

Le statut de SARL est difficilement compatible avec notre statut d'Association Loi 1901 et avec notre éthique.

Proposition : :

- créer une Association VITIGIRONDE Relais, qui reprendrait tous les engagements de la SARL sous réserve d'obtenir le report du conventionnement dont bénéficie la SARL, VITIGIRONDE G-S serait ensuite dissoute,
- sinon, changer le statut de SARL en SAS (pas de gérant, un directeur).

10- DISPOSITION pour AMELIORER LA MOBILITE des PERSONNELS :

mise à disposition de véhicules : Relais AI, Relais AV

Le Conseil départemental nous a donné 4 véhicules déclassés.

Nous nous proposons de les mettre à disposition de nos personnels disposant du permis de conduire en règle pour se rendre à leurs lieux de travail. Le covoiturage sera privilégié.

Un véhicule sera affecté à l'agence du Médoc, 3 le seront à l'Agence de St André.

Une participation journalière aux frais de fonctionnement sera demandée aux utilisateurs Ayant bénéficié de subventions du FDI en 2021 (26 920 € +12 587€), pour acheter des véhicules sans permis, de préférence électriques,

Proposition : acquérir 3 pour un montant total de 40000€, dont 20000€ du FDI.

11- Association Relais Formation et Création d'un Centre de Formation

L'Association RELAIS FORMATIONS a été créée début 2022 dans le but de gérer un centre de formation.

Comme le projet de Centre de Formation était entièrement mené par Vincent Domergue, l'ancien directeur et comme la Directrice actuelle n'a manifestement pas le temps de s'en occuper (elle doit piloter les Associations Relais plus Vitigironde), nous ne pouvons l'activer.

Proposition : mettre en sommeil l'Association Relais Formation jusqu'à 2025.